

# Recyclage SSIAP 1



(Éligible au CPF / RS5641)

## Objectif

- Réactualisés ces connaissances d'agent de sécurité incendie.
- Les personnels des services de sécurité incendie en exercice doivent se soumettre, en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal organisé par un centre de formation agréé. A l'issue du stage, une attestation est délivrée par le centre de formation.
- Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme.
- Ces recyclages doivent avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme SSIAP ou de la qualification de secourisme.
- Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de service durant les trente-six derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.

## Réglementation

Arrêté du 02 mai 2005 modifié.

## Prérequis

- Titulaire du diplôme SSIAP 1 ou équivalent.
- Justifier d'au moins 1607 heures d'activité SSIAP 1 durant les 36 derniers mois (fournir attestation de l'employeur ou contrat de travail).
- Justifier d'un titre de secourisme en cours de validité.
- L'habilitation électrique nécessaire sur les sites d'exercice d'emploi du salarié doit être détenue.

## Public

Tout public amené à travailler dans un ERP ou IGH

## Durée

14 heures.

## Groupe

15 participants maximum

## Date

Voir planning inter-entreprise.

## Lieu

Inter-entreprise

## Délais et modalités d'inscription

- Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.
- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, Pôle Emploi, employeur). Nous consulter pour plus de précisions.
- Inscription sur **site internet** / par **téléphone** / par **mail (contact@secourisk.com)** / via **Mon compte Formation** pour les formations éligibles / via **Pôle Emploi** sous réserve d'acceptation du financement demandé.

## Accessibilité

Cette formation peut être accessible aux publics en situation de handicap, des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils.  
Nous contacter pour plus d'information.

## Tarif

INTER : 315 € Net.

INTRA : Nous consulter.

## Contact

- Téléphone : 04 50 17 34 63
- Mail : contact@secourisk.com

# Recyclage SSIAP 1



(Éligible au CPF / RS5641)

## Programme

### Module 1 : Prévention

- Évolution de la réglementation de la sécurité incendie dans les ERP (Établissement Recevant du Public) et les IGH (Immeubles de Grande Hauteur)
- Accessibilité du public
- Application aux différents types d'établissements
- Implantation-dessertes et voiries-isolement
- Matériaux de construction
- Cloisonnement. Aménagements
- Dégagements
- Désenfumage
- Éclairage normal et de sécurité
- Installations techniques

### Module 2 : Moyens de secours

- Gestion d'une alarme
- Alerte des sapeurs-pompiers
- Gestion d'une évacuation
- Réception et guidage des secours (ERP / IGH)

### Module 3 : Mise en situation d'intervention

- Méthode d'extinction d'un début d'incendie
- Protection individuelle
- Exercices d'extinction de feux réels de différentes classes au moyen d'extincteurs adaptés
- Entraînement à l'utilisation d'un R.I.A. sur feux réels (parcours non rectiligne)
- Être capable de prendre en compte les évolutions réglementaires et techniques

## Modalité d'évaluation / validation

Évaluation finale théorique et pratique .

A l'issue des épreuves, une attestation de fin de formation sera délivrée au participant ayant validé la formation.

## Méthodes mobilisées

### Modalités pédagogiques

Formation assurée des formateurs SSIAP 3  
Alternance de théorie et pratique sur notre site.

### Moyens et outils pédagogiques

- Vidéos et diaporamas
- Site d'entraînement équipé :
  - poste de sécurité,
  - système de sécurité incendie,
  - systèmes d'extinction,
  - moyens d'extinctions pédagogiques...

## Les + de SECOURISK

Notre Centre de formation est certifié **QUALIOPI** pour les Actions de formation

Cette certification permet une prise en charge de certaines formations par les Opérateurs de compétences (OPCO, anciennement OPCA).